



Communiqué de presse – lundi 5 février 2024

A compter du samedi 10 février 2024 : régulation des urgences la nuit par le SAMU centre 15 pour tous les hôpitaux et cliniques de Savoie

Les services d'urgences des hôpitaux et cliniques du secteur Savoie-Belley connaissent actuellement une fréquentation importante. Cette forte activité va encore être majorée par l'afflux de touristes dans les stations de ski.

Il est ainsi nécessaire de préserver la disponibilité des services d'urgence pour les situations les plus graves ou celles nécessitant un plateau technique (par ex. imagerie médicale) et d'orienter les autres patients vers une autre filière de soins, plus adaptée à leur besoin.

**Ainsi à compter du samedi 10 février 2024, la nuit de 19H à 8H,
il sera nécessaire d'appeler le 15 avant de consulter
aux urgences adultes et pédiatriques
de tout établissement de santé de la Savoie (hôpitaux publics ou cliniques)
(hors urgences obstétricales).**

Les médecins régulateurs du centre 15 évalueront l'état de santé de l'appelant et l'orienteront vers le parcours de soins le plus adapté : conseil médical, consultation chez un médecin généraliste, maison médicale de garde, SOS médecins, service d'urgences, envoi d'un moyen de secours ou d'une équipe médicale sur place...
Cette organisation sera pérennisée au-delà des vacances de février.

A noter que l'accès aux maisons médicales de garde est également conditionné à un appel préalable au 15. Consultez la carte des structures de soins non programmés les plus proches sur le site sante.fr

- **En cas d'urgence vitale,appelez le 15**
- **Sinon, sollicitez la médecine de ville : votre médecin traitant ou tout autre médecin (cabinet de station, SOS médecins)**
- **En cas de doute sur la conduite à tenir, ou à défaut de réponse,appelez le 15 pour confirmer la pertinence d'une venue aux urgences.**